

Accord de non concurrence signé entre deux fabricants de piscines

Par ipman21, le 04/03/2016 à 20:14

bonjour,

un fabricant de piscines X a acheté deux usines d'un fabricant de piscines Y avec évidemment les modèle et marque déposé du fabricant Y pour un secteur géographique définie, une fois les deux usine acheté le fabricant X ne veut plus commercialisé les marques et modèle du fabricant Y dans son secteur.le fabricant Y a toujours trois autre usine en fonctionnement .

lors de la vente des deux usines les deux fabricant ont signé un accord de non concurrence dans les secteur géographiques des usines respectives.

voila ma question,

un client dans le secteur du fabricant X veut acheter un modèle du fabricant Y mais le Fabricant X ne veut pas le fabriquer et ne veut pas le commercialiser.

le client demande donc au fabricant Y de lui vendre mais celui ci lui répond qu'il ne peut pas lui vendre suite aux accords signé avec le fabricant X lors de la vente des deux usines ces accords entre fabricant sont il légal ?